

Questions orales

Je n'ai pas l'impression que ce soit un traitement très équitable pour la région de l'Atlantique, si on le compare à celui qui est réservé à ses voisins de l'Ouest.

Ma question supplémentaire s'adresse au même ministre, monsieur le Président. À la réunion qui a eu lieu en Alberta, en juillet, tous les ministres provinciaux de l'Agriculture ont appuyé la proposition parce qu'ils savaient fort bien que les agriculteurs de la région de l'Atlantique se faisaient rouler.

Le ministre va-t-il s'engager envers la Chambre à consentir une aide qui est absolument nécessaire pour le transport des céréales fourragères afin que la région de l'Atlantique ne soit pas désavantagée face à la concurrence, et nous assurera-t-il—ce qui est de la plus haute importance, monsieur le Président—que cette aide ne pourra pas donner lieu à l'imposition de droits compensateurs dans le cadre de l'Accord de libre-échange?

L'hon. Bill McKnight (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, dans sa question précédente, le député a laissé entendre qu'il fallait fournir des céréales au secteur agricole de l'Atlantique parce que c'était très important pour la gestion de l'offre. Le député sait mieux que moi que l'un des avantages des régimes de gestion de l'offre au Canada et l'une des raisons pour lesquelles les producteurs et les gouvernements les défendent si vigoureusement est que ces régimes tiennent compte des frais de production.

Le député pourra vérifier auprès de ses collègues de l'Atlantique, mais je dois lui dire que, si les responsables du régime de gestion de l'offre dans la région ne mangeaient pas à deux râteliers, soit le régime de gestion de l'offre et l'aide au libre-échange, il y aurait de quoi offrir une assistance pour le transport des céréales fourragères dans les secteurs qui ne bénéficient pas de la gestion de l'offre, dans la région de l'Atlantique.

Mme Campbell (South West Nova): C'est de la poudre aux yeux.

* * *

LA CONSTRUCTION NAVALE

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Ma question s'adresse au premier ministre.

Les travailleurs des chantiers navals de la côte ouest sont indignés de la façon injuste dont le gouvernement fédéral accorde les contrats de construction navale. Il n'a pas donné le Polar 8 à la Colombie-Britannique, contrairement à ce qu'il avait promis, il a fermé nos plus gros chantiers navals et il a mis à pied des centaines de

travailleurs, comme le premier ministre le sait. Pendant ce temps, les chantiers navals du Québec reçoivent des contrats de plusieurs milliards de dollars et les Maritimes en obtiennent pour des millions de dollars.

Qu'est-ce que le gouvernement a l'intention de faire pour revitaliser la construction navale en Colombie-Britannique et pour traiter cette province équitablement? Ne faisons-nous pas aussi partie du Canada?

L'hon. Paul Dick (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le Président, si la députée a suivi la rationalisation de la construction navale au Canada, elle sait que nous avons rationalisé les chantiers des Grands Lacs et de l'ouest du Canada et surtout ceux du Saint-Laurent et que nous avons l'intention de rationaliser ceux des Maritimes.

Quant au processus d'attribution des contrats, je réponds à la députée que Halifax-Dartmouth Industries a obtenu le contrat auquel elle fait allusion parce que sa soumission était préférable à celle des chantiers de la côte ouest. Voilà pourquoi la Colombie-Britannique n'a pas obtenu ce contrat.

• (1440)

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, en Colombie-Britannique, nous savons que rationalisation est synonyme de fermeture de chantiers et de mises à pied, et non de revitalisation.

Des centaines, je dis bien des centaines d'ouvriers qualifiés et très expérimentés des chantiers navals doivent recevoir de l'assistance sociale depuis presque deux ans parce que le gouvernement tarde à leur verser une indemnité convenable, comme il leur a promis.

En quoi consiste le plan d'adaptation de la main-d'oeuvre prévu par le gouvernement et quand ces travailleurs âgés recevront-ils l'indemnité promise?

L'hon. Paul Dick (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le Président, les discussions se poursuivent avec la Colombie-Britannique et les chantiers navals de cette province pour mettre au point un plan approprié. Nous attendons une version définitive. Elle devrait être prête dans quelques semaines.

Au sujet du dernier grand contrat de construction navale qui a été accordé à Halifax-Dartmouth Industries et à Fenco, je tiens à dire à la députée que la partie la plus importante, la plus intelligente, pour ainsi dire, de ce contrat, celle qui fait appel à la technologie la plus avancée, a été attribuée au complet à la Colombie-Britannique, c'est-à-dire à Macdonald Dettwiler. Il s'agit d'un contrat de 50 millions de dollars.